



VU
Pour être annexé à mon arrêté en
date de ce jour,
Alençon, le : **01 AOUT 2011**
Le Préfet,

Sigé
Bertrand MARECHAUX

Plan de Prévention des Risques Miniers Bassin ferrifère de LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS

Communes de BANVOU, LA COULONCHE, LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS

Pièce n°5

Règlement Annexe 4

**Attestation de l'expert pour construction hors
typologie**

Octobre 2010

PROJET DE CONSTRUCTION DEROGEANT A LA TYPOLOGIE DEFINIE PAR LE PPRM

ATTESTATION DE L'EXPERT

Je soussigné¹,
Ingénieur, expert en conception de structures de bâtiments,
Agissant pour le compte de²,
pour le projet présenté sous le dossier n°³,
présenté par⁴,

ATTESTE

- Avoir pris connaissance du plan de prévention des risques miniers de⁵, et notamment du cahier des charges qui y est annexé;
- Avoir constaté que le projet de construction se situe en zone⁶ du PPRM et qu'en conséquence les dispositions de ladite zone s'appliquent;
- Avoir conçu la structure du bâtiment selon la procédure dérogatoire prévue par le règlement du PPRM
- A ce titre, avoir mené l'étude de la structure selon le cahier des charges annexé au PPRM, en définissant:
 - les matériaux utilisés
 - les principes et règles de conception
 - le contexte géologique
 - les points dérogeant à la typologie du PPRM
 - les principes architecturaux et techniques permettant d'améliorer qualitativement le comportement du bâtiment vis-à-vis des affaissements miniers
- Avoir, compte tenu des éléments précédents, conclu que la réalisation de l'aléa ne produirait pas sur le bâtiment des dommages d'un niveau supérieur au niveau N3 tel que défini à l'article 1.3 du cahier des charges.

Fait à , le
.....

¹ NOM, Prénom
² bureau d'études, cabinet d'architecture, etc., chargé de réaliser l'étude
³ N° du dossier de permis de construire
⁴ Nom, Prénom ou raison sociale du pétitionnaire
⁵ périmètre du PPRM (AP d'approbation)
⁶ Préciser zone BA, Ba_c, RA.